

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°467

ADDITIF N°3

au règlement particulier

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.2P. RECONNAISSANCES

Un 4^{ème} passage est autorisé dans l'Epreuve Spéciale « Petite France ».

Pour cette épreuve spéciale, veuillez tenir compte de l'emplacement des chicanes indiqué dans le Roadbook, ainsi que les marquages au sol BLANCS.

ANNEXE 1. ITINERAIRE ET HORAIRES

3^{ème} Etape – 5^{ème} & 6^{ème} Sections

Concernant, la liaison entre « Notre Dame de la Paix » et « Montée Panon » :

- Prendre la sortie n°16
- Suivre la D12 en direction de Kélonia

Ne pas passer par le centre-ville de Saint-Leu comme indiqué dans le Roadbook.

Un additif au Roadbook avec le détail des modifications de liaison sera publié prochainement.

Saint-Denis,
Le Mardi 21 juillet 2026.

Le Comité d'Organisation

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1^{ère} réunion